

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

8	9	8
---	---	---

**Date de la convocation**

8 avril 2010

**Date d'affichage**

20 avril 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE N°8/2010  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELVEZET**

Séance du 15 avril 2010

L'an deux mille dix

Et le 15 avril

à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VEYRUNES; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, MMs, BOULAT Olivier, COUSTES CHAPDANIEL J Claude, DELORD Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis  
Excusée: Mme REBOUL Nicole

**Objet de la Délibération**

Résiliation partielle de Bail Emphytéotique sur la section de Grosviala

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser l'allotissement de la Section de Grosviala.

M DELORD Paul n'a pas participé à la délibération.

En effet, Messieurs DELORD René, Louis, Paul ont cessé leur activité d'exploitants agricoles ; il y a donc lieu de procéder à la résiliation partielle de leur bail emphytéotique qui leur avait été consenti en 1989.

Maîtres PAPARELLI DARBON et MACHET, notaires associés à Mende seront chargés d'établir l'acte de résiliation ; les frais seront supportés par la Commune.

Ensuite une convention de mise à disposition sera passée avec la Safer Languedoc Roussillon conformément aux dispositions de l'article L 142-6 du code Rural concernant la location de ces terrains ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Belvezet donne son accord sur cette résiliation et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire  
Alain VEYRUNES

